

Nantes, le 10 décembre 2010

Le Délégué Régional du SNITPECT

DREAL des Pays-de-la-Loire

34 place Viarme, BP 32 205

44 022 Nantes Cedex 1

tel : 02 40 99 58 67

mail : jean-marie.quemener@developpement-durable.gouv.fr

**Le Délégué Régional du SNITPECT**

à

Monsieur le Directeur Régional de  
l'Environnement de l'Aménagement et du  
Logement des Pays-de-la-Loire.

34 place Viarme

BP 32 205

44 022 Nantes Cedex.

Monsieur le directeur,

Aujourd'hui se tient la Commission Administrative Paritaire des Ingénieurs en Chef. Je souhaite profiter de cette occasion pour vous faire part de nos inquiétudes quant à l'avenir du corps des ITPE.

Les ingénieurs des TPE constituent le corps technique majoritaire du MEDDTL. Historiquement rattachés au ministère de l'Équipement, ils ont œuvré dans l'ex-ministère de l'écologie et ont participé à sa construction. Ils étaient aussi présents dans les ex-DRIRE, ainsi que dans de nombreux autres ministères (Agriculture, Justice, Santé, Intérieur, Défense...).

Au cours des quatre dernières années, ils ont prouvé, dans les nouveaux services du ministère, qu'ils sont à même de porter l'ensemble des champs du développement durable. Ils ont montré leur capacité d'adaptation à une large palette de métiers et de postures (du chargé de mission au directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement) grâce à la variété de leurs profils (généralistes, spécialistes de domaine, spécialistes ou experts) et de leur formation.

La création du ministère du développement durable les a confortés dans une position de promoteurs du développement-durable qu'ils ont adopté naturellement par la convergence de l'ensemble des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, de protection de la biodiversité, de logement, de transports, de prévention des risques, de gestion de crise...

Si les ingénieurs des TPE ont pu entendre que la convergence des politiques induise une fusion des services, ils s'interrogent aujourd'hui sur la fusion partielle des corps d'ingénieurs telle qu'elle est engagée par l'administration.

La direction des ressources humaines se donne une année pour finaliser les projets de texte, mais s'est-elle interrogée sur le sens à donner à cette fusion, sur le rôle et l'avenir du futur corps fusionné ? Même le périmètre de la fusion n'a fait l'objet ni d'une réflexion ni d'une concertation préalable. Quelle logique suit-il ? Pourquoi exclure de la réflexion certains corps d'ingénieurs, pourtant à nos côtés dans les services, par exemple à la DGAC ou en DREAL ? Certains sont écartés autoritairement de la réflexion sans explication. L'approche RGPP a annihilé toute autre ambition dans ce projet de fusion.

L'absence d'ambition s'affiche également à travers le projet de statut de ce futur corps. Des discussions en cours entre le ministère en charge de la Fonction Publique et notre ministère sont en train de dévoyer l'arbitrage rendu par le Premier Ministre, en prévoyant de multiples freins à la

progression de carrière (à ce jour plus de 500 ingénieurs des TPE occupent des fonctions de 3<sup>ème</sup> niveau) et en tentant de pérenniser la discrimination d'accès aux emplois de directeurs (DATE).

La revalorisation indemnitaire prévue pour les ITPE est trop largement insuffisante au regard des rémunérations existantes au MEDDTL sur des niveaux de responsabilité équivalents, ainsi qu'au regard des enjeux de demain pour ce ministère et pour la légitimité technique de l'Etat.

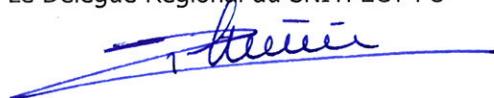
**Ainsi les ingénieurs des TPE doutent aujourd'hui de leur avenir au sein du MEDDTL, et par là même au sein des DREAL.**

Les organigrammes foisonnants des DREAL et l'intégration de nouvelles missions – parfois mal définies et dépourvues d'un pilotage national cohérent – ont conduit à des contenus et des niveaux de responsabilité très variables, induisant dans certains cas un net recul vis-à-vis des positions que nous occupions antérieurement. Nous serons extrêmement vigilants à ce que nos responsabilités et nos positionnements soient au niveau de l'ambition que nous avons pour le corps.

Enfin, nous vous encourageons à ouvrir largement vos postes et accepter d'examiner les candidatures des ITPE souhaitant postuler dans votre service, quels que soient leurs profils et devenir vos collaborateurs directs ou indirects.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Délégué Régional du SNITPECT-FO



Jean-Marie QUÉMÉNER